

# INVITATION

## Assemblée générale du

### Comité consultatif des services aux **EHDAA**

(Montréal, le 10 septembre 2018) – Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) tient son assemblée générale annuelle **le mercredi 3 octobre 2018, à 19 h 15, à la salle 115-116 (1100, boul. de la Côte-Vertu, Saint-Laurent).**

Les parents d'élèves vivant avec un handicap intellectuel, physique, organique ou sensoriel ou éprouvant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou de comportement sont invités à participer à cette assemblée. Les douze (12) membres représentants des parents du Comité y seront notamment choisis par l'assemblée générale pour être désignés par le Comité central de parents (CCP).

Le CCSEHDAA est mis en place en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP). On peut obtenir de l'information sur le Comité en composant le 514 855-4500, poste 8802. Tout au cours de l'année, l'ensemble des parents intéressés peut assister aux réunions régulières du Comité, où une période de questions leur est allouée. On peut également prendre connaissance du guide « S'informer, s'impliquer », présentant l'ensemble des instances démocratiques en place à la CSMB, sous l'onglet *CSMB* puis *Comités de parents et implication* du site [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca). Vous y trouverez, entre autres, le calendrier des rencontres du CCSEHDAA.

### **Le Comité consultatif des services aux élèves HDAA vous concerne!**

- Le Comité donne son avis sur la politique d'organisation des services aux EHDAA.
- La Commission scolaire doit consulter le Comité sur l'organisation des services éducatifs aux EHDAA.
- La Commission scolaire doit consulter le Comité sur l'affectation des budgets pour les services aux EHDAA.
- Le Comité des services aux élèves HDAA regroupe autour d'une même table tous les partenaires œuvrant auprès des élèves HDAA. On y trouve des représentants et représentantes du personnel enseignant et de soutien, des représentants et représentantes des directions d'école et de la Direction générale, des représentants et représentantes des professionnels et professionnelles ainsi que d'organismes communautaires.



Le Comité a aussi comme mandat de s'assurer que les parents d'élèves HDAA soient bien informés des services que reçoivent leurs enfants. Le Comité met en ligne un guide destiné aux parents des élèves HDAA dans lequel vous retrouverez des informations au [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca) sous l'onglet *Comités de parents et implication* ou en faire la demande à votre direction d'établissement.

